Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20260727-DE20260710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20260710

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mille vingt six
le: 16 juillet
Pouvoirs : 5
Pour : 15 Contre :0 Abstention :0
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 9 juillet 2026
PRESENTS : MM VIET C- SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – RENOUARD R- ETIENNE R – COLLET C- CHEVALIER N- MENEC A – CAILLERE A – HUET P.
ABSENTS : ANGER M, CALME M, LE ROUX N, GUIHARD P, LE BIHAN L.
Secrétaire : RENOUARD R.

Accueil de Loisirs Intercommunal : Tarifs accueil pour les enfants extérieurs

Le conseil municipal approuve l'application d'un tarif dit « extérieur » pour les enfants n'habitant pas les communes de Gueltas, Saint-Gérand-Croixanvec ou Saint-Gonnery participant au centre de loisirs à compter du 1er septembre 2026 et vote les tarifs proposés par le comité de pilotage à savoir :

Quotient familial	<750	751-1050	1051-1700	>1701
½ journée	5€25	5€75	6€10	6€25
Journée	10€30	11€30	12€	12€30
Journée sortie / intervenant	12€70	14€20	14€70	15€70
Repas	3€20	3€20	3€20	3€20
Garderie	1€50	1€50	1€50	1€50

Affiché le 21 juillet 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 21 juillet 2026
Le Maire,
Claude VIET.